

MANUEL D'INSTRUCTION POUR L'EMBALLAGE SADEVGROUP

Standard pour l'emballage des pièces



Management
System
ISO 9001:2008

www.tuv.com
ID 0910087018

<i>Demandeur</i>	<i>Destinataire (logistique)</i>	<i>Visa direction</i>

1. AVANT-PROPOS	3
2. DOMAINE D'APPLICATION	4
3. ACCEPTATION PAR LE FOURNISSEUR DU MANUEL EMBALLAGE	5
4. DIRECTIVES D'EMBALLAGE	6
4.1. Unité de conditionnement	6
4.1.1. Emballage intérieur	7
4.1.2. Calage et protection des pièces	9
4.1.3. Mode de fermeture des cartons	10
4.2. Etiquetage des cartons	11
4.2.1. Taille de l'étiquette	12
4.2.2. Couleur des étiquettes	12
4.2.3. Quantité et emplacement	12
4.3. Palettisation	14
4.3.1. Palettes	14
4.3.2. Dimension et poids du chargement	15
4.3.3. Maintien des cartons palettisés	15
4.3.4. Chargement des palettes	15
4.4. Documents joints aux expéditions	16
ACCUSE DE RECEPTION	17

1. Avant-propos

Le présent manuel d'emballage a été élaboré en collaboration avec les partenaires de SADEVGROUP. Le but de ce manuel est de donner à nos partenaires un guide des exigences emballage de SADEVGROUP et une aide pour standardiser les emballages.

Les conditions d'emballage exposées ci-dessous, ont été conçues pour s'assurer que les produits soient livrés au bon endroit, au bon moment, à la quantité souhaité et sans dommage entre les fournisseurs/expéditeurs/réceptionnaires.

SADEVGROUP recommande aux départements responsables de l'emballage, du transport et des expéditions de connaître le contenu de ce manuel.

Les fournisseurs de SADEVGROUP sont responsables de l'emballage.

Pour toutes questions concernant ce manuel n'hésitez pas à contacter :

SADEVGROUP
2 allée des Faisans
Z.I. de Vovray
F-74600 SEYNOD
France

Responsable Logistique
M. Martin BOISVERT
Tel: +33 (0)4.50.33.70.61
Fax : +33 (0)4.50.33.70.33
Email : logistique@saddevgroup.com

2. Domaine d'application

Les présentes conditions générales d'emballage s'appliquent à tous les fournisseurs de SADEVGROUP. Ces instructions remplacent toutes les anciennes instructions d'emballage appliquées jusqu'alors sauf cas spécifiques.

En l'absence de conditions particulières s'appliquant à des cas spécifiques, le présent manuel d'instruction fait foi.

L'emballage et le conditionnement doivent être conçus afin de garantir la livraison sans dommages. Des emballages endommagés laissent supposer des préjudices cachés, et par conséquent ne seront pas acceptés par SADEVGROUP ou par ses partenaires.

Si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les produits conformément à ces conditions, il doit le communiquer à SADEVGROUP à l'offre de prix et avant toute livraison dans un délai suffisant.

Tout autre emballage doit être validé par SADEVGROUP. Sans cette approbation, SADEVGROUP peut refuser la livraison, aux risques et aux frais du fournisseur.

Le non respect de ce cahier des charges entraînera un refus de la livraison et / ou des frais de dédommagement (coût de surplus de main d'œuvre pour le tri, le réemballage...).

3. Acceptation par le fournisseur du manuel emballage

Tout nouveau fournisseur de SADEVGROUP devra prendre connaissance de ce manuel avant toute première commande.

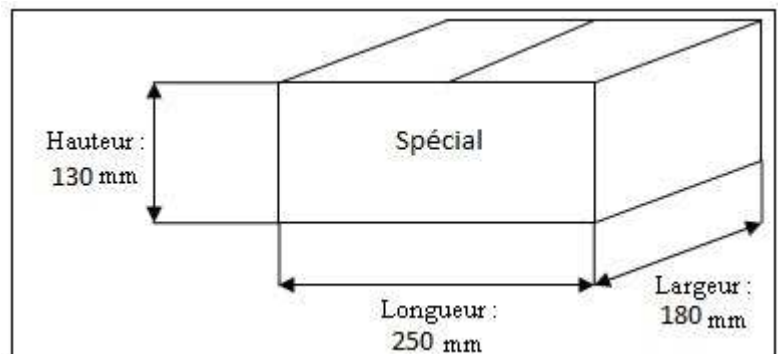
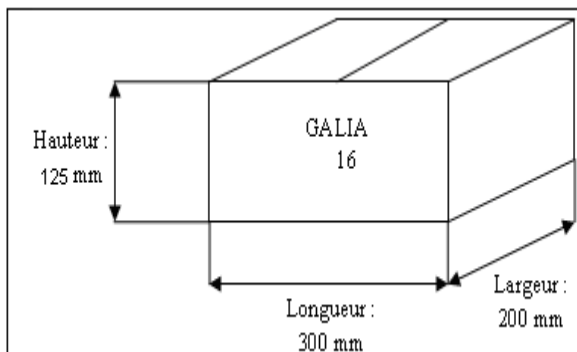
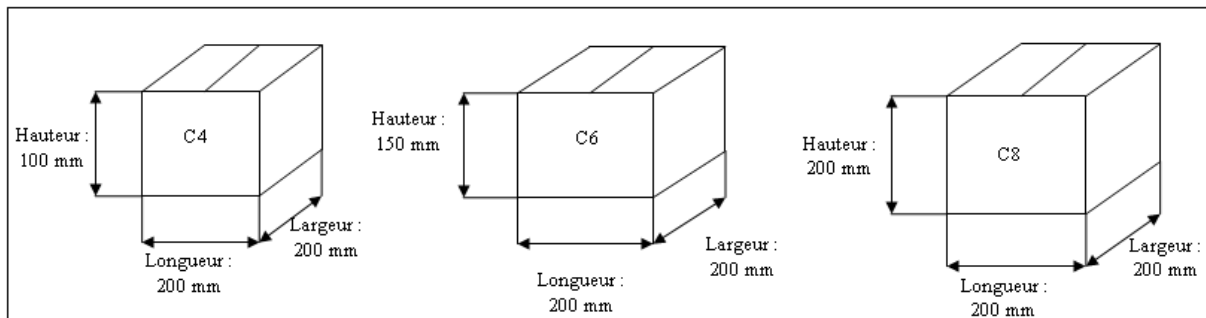
Veillez imprimer l'accusé de réception page 17 et nous le retourner dument compléter afin de confirmer la lecture du présent manuel et l'acceptation du respect du contenu et des exigences.

Ce manuel peut être mis à jour par SADEVGROUP. Pour vérifier la validité de ce document ou obtenir la version la plus récente veuillez-vous connecter au site internet de SADEVGROUP www.sadegroup.com , ou contactez Monsieur BOISVERT.

4. Directives d'emballage

4.1. Unité de conditionnement

- Les cartons utilisés pour l'emballage sont du type caisse de décolletage à rabat qualité double cannelure **C4**, **C6**, **C8** et caisse Galia à rabat ou à couvercle **GALIA A16**, **GALIA C16**.
- Les cartons qualité simple cannelure sont interdits.
- Les cartons type caisse GALIA C16 (caisse+coiffe collée) ne doivent être utilisés que pour les expéditions palettisées.
- La taille limite des cartons est décrite ci-dessous :



- Le poids unitaire d'un carton souhaité est de **8kg**.
Le poids d'un carton ne devra en aucun cas dépasser **10 kg**.
- Les cartons doivent être de taille adaptée pour être remplis au maximum de leurs contenances dans la limite du poids maximum autorisé.
- Les livraisons en sacs ou en bacs sont interdites.



- Chaque carton ne doit comporter qu'une seule référence de pièces. Tout carton contenant plusieurs références sera refusé et retourné.
- **Remarque concernant les pièces longues (supérieur à 250 mm) :**

Ces pièces doivent être livrées sous forme de bottes ficelées avec un lien résistant (métallique ou plastique) ou dans des tubes. Il est interdit de ficeler les bottes avec du scotch. Le poids de chaque botte ne doit pas excéder 8 kg.

4.1.1. Emballage intérieur

- Les pièces conditionnées en vrac doivent être emballées dans un **sachet plastique**.



- La taille du sachet est adaptée au contenu¹, fermé avec un rilsan ou un lien (plastique armé, lien métallique à boucles), pour éviter que le contenu ne se vide durant le transport.
- Les agrafes sont tolérées pour fermer les sachets mais leur nombre doit être limité.
- Les sachets de grande taille doivent être pliés sur eux-mêmes (afin d'éviter que les pièces ne sortent du sachet) mais il est préférable que ceux-ci soient fermés par un lien.



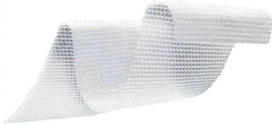



¹ C'est-à-dire à la typologie des pièces.
SADEVGROU



- Les sachets ne doivent pas être soudés, scellés.
- Les sachets à fermeture zip sont interdits.
- Pour les pièces de diamètre moyen ou grand, il appartient aux fournisseurs d'adapter le type d'emballage à la typologie des pièces (tolérance, angle vif, état de surface ...).
- Sauf indications contraires, toutes les pièces en acier brut doivent être livrées légèrement graissées pour éviter la corrosion pendant le stockage.

4.1.2. Calage et protection des pièces

- Le carton doit avoir une bonne tenue et résister à l'écrasement compte tenu de sa palettisation.
- Tout carton non complet doit être rempli avec du papier de calage.

<u>Calage demandé</u>	<u>Calage interdit</u>
<p>- Carton recyclé avec matelasneur</p> 	<p>- Journaux</p>
<p>V -Papier kraft</p> 	<p>- Papiers recyclés</p>
<p>-Film bulle</p> 	<p>- Flo pack</p> 
	<p>- Mousse</p> 
	<p>- Polystyrène</p> 



Calage carton recyclé autorisé



Calage papier interdit

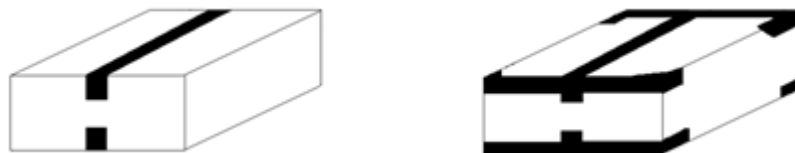
- Les pièces lourdes doivent être rangées et calées. Chaque niveau de pièces doit être séparé par un intercalaire en carton pour éviter les frottements et les chocs durant le transport. Il est interdit d'utiliser du papier pour séparer les niveaux.



Les pièces ne sont ni rangées ni calées avec des intercalaires

4.1.3. Mode de fermeture des cartons

- Le carton doit être correctement fermé avec du ruban adhésif transparent et neutre.
- Le fond du carton doit être fermé avec deux bandes de ruban adhésif croisées.
- L'adhésif doit être collé sur toute la longueur à l'emplacement où les rabats se joignent. Si le carton contient des pièces lourdes, doublez le ruban adhésif.



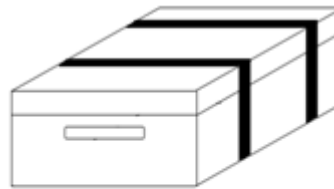
Fermetures conseillées

- La fermeture doit permettre l'accès au contenu du carton pour tout contrôle sans altérer l'emballage.
- Le ruban adhésif ne doit pas être utilisé de manière exagérée.



Usage abusif du ruban adhésif interdit

- **Les agrafes sont interdites.** Elles peuvent être tolérées uniquement *pour fermer le fond du carton*. Dans la mesure du possible leur nombre est limité à trois.
- Le cerclage est autorisé.
- Les caisses GALIA C16 avec des couvercles cloches doivent être cerclées ou scotchées comme le modèle ci-dessous : deux bandes minimum.

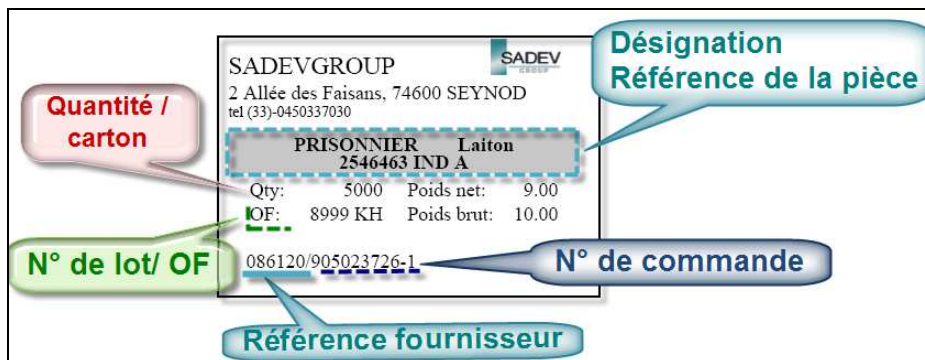


Caisse GALIA :
Fermeture conseillée

4.2. Etiquetage des cartons

- Chaque carton doit porter une étiquette. L'étiquetage doit être bien lisible et résister aux conditions de transport habituelles.
- Les étiquettes doivent être complétées sur ordinateur via le site internet de SADEVGROUP. Pour cela connectez-vous à votre espace personnel. Les étiquettes sont imprimées avec une imprimante standard sur des planches d'étiquettes A4.
- Connectez-vous à votre espace personnel en suivant le lien : http://www.sadegroup.com/sadev_commande/fournisseur/ cliquez sur « [Voir le site : Carnet de commande fournisseur](#) »
- Les étiquettes sont **NEUTRES**, c'est-à-dire qu'elles ne doivent porter aucune marques, logos, adresses ni coordonnées téléphoniques ou internet relatives aux fournisseurs.

Exemple d'étiquettes SADEVGROUP éditées via votre espace personnel



4.2.1. Taille de l'étiquette

- Les dimensions des étiquettes sur planche A4 sont (L X l) : 99.1 X 67.7 mm. Chaque planche A4 comporte 8 étiquettes.

4.2.2. Couleur des étiquettes

- Les étiquettes sont imprimées sur fond blanc avec une écriture noire.

4.2.3. Quantité et emplacement

- Chaque carton ne doit comporter qu'une seule étiquette.

- Pour les caisses type C4, C6 C8, GALIA A16 l'étiquette est placée sur les rabats supérieurs, dans le coin supérieur gauche.



Emplacement des étiquettes : Caisse Type C4, C6, C8- GALIA A 16

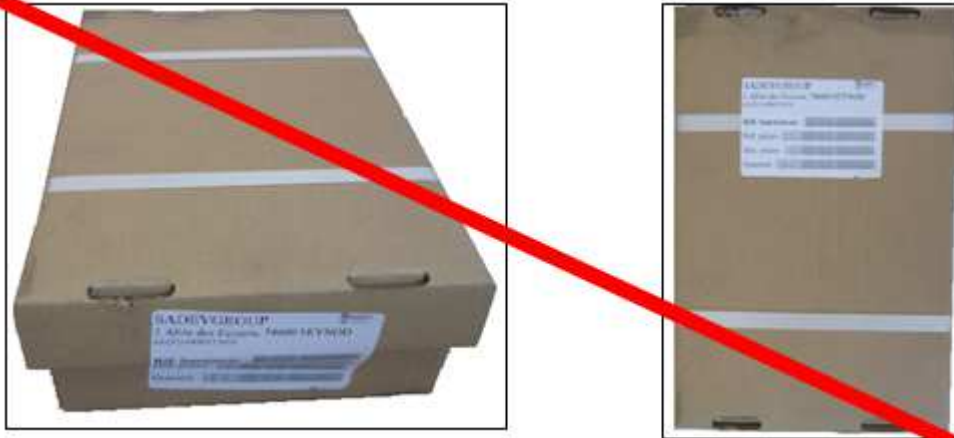


Emplacement des étiquettes interdit : Caisse type C4-C6-C8-GALIA A16

- Pour les caisses GALIA C16, l'étiquette est placée au centre du couvercle, entre les deux cerclages.



Emplacement des étiquettes : Caisse GALIA C16



Emplacement des étiquettes interdit : Caisse GALIA C16

- Aucune étiquette n'est tolérée à l'intérieur des cartons.
- L'étiquette ne doit pas être masquée par le ruban adhésif ou le cerclage qui ferme le carton.
- L'étiquette ne doit pas être collée sur le ruban adhésif ou sur le cerclage.

4.3. Palettisation

- SADEVGROUP accepte les livraisons en carton séparés ou en cartons palettisés.
- Au-delà de 5 cartons ou lorsque le nombre de carton est suffisant pour former un lit le regroupement sur palette est souhaité.

4.3.1. Palettes

Acceptées	Refusées
<ul style="list-style-type: none"> - Demi-Palettes avec chevrons (L X l) 800 x 600 mm. - Palettes Europe (L X l) : 1200 x 800 mm 	<ul style="list-style-type: none"> - Les palettes carton - Les palettes plastiques avec plot



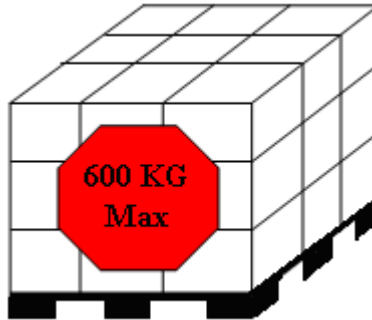
Palette Europe



Demi-palette

4.3.2. Dimension et poids du chargement

- Pour les demi-palettes : le poids ne doit pas excéder **200 kg**.
- Pour les palettes Europe : le poids ne doit pas excéder **600 kg**.



4.3.3. Maintien des cartons palettisés

- Le fournisseur doit s'assurer que les charges palettisées restent en position sur la palette et que la palette garde sa géométrie jusqu'à la livraison au client final.
- Les charges doivent être maintenues avec du feillard plastique et du film étirable ou rétractable transparent.

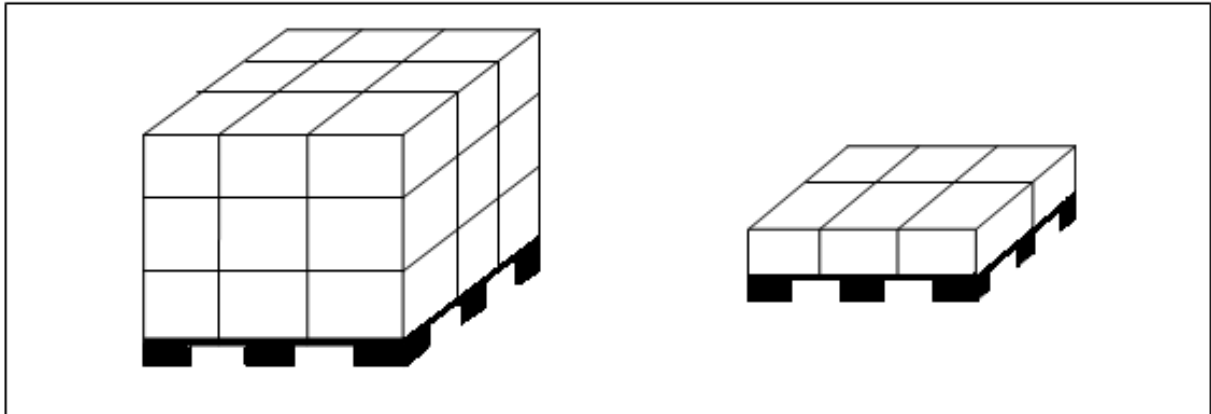


- Le feillard métallique, l'agrafage carton sur palette, les cordages pour maintenir la charge sont interdits.

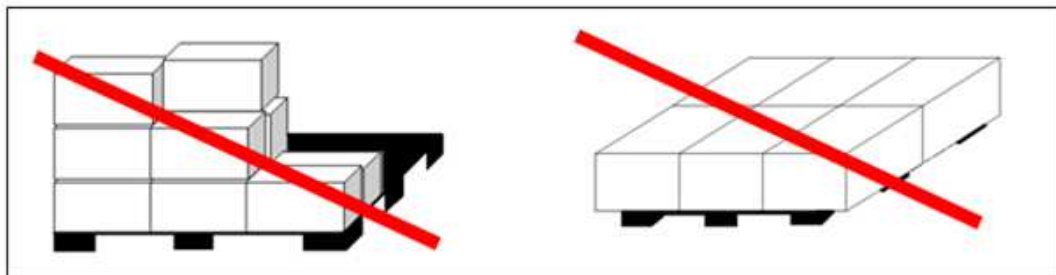
4.3.4. Chargement des palettes

- Les cartons chargés sur la palette ne doivent en aucun cas déborder de la palette et doivent être placés dans les règles de l'art.
- Les palettes ne doivent pas être chargées en pyramide. Les cartons ne doivent pas se chevaucher.
- Le premier rang est formé par les cartons les plus lourds.

- Tous les cartons palettisés doivent être remplis en respectant le poids maximum, et doivent être suffisamment rembourré pour éviter l'écrasement.



Exemple d'empilage adapté



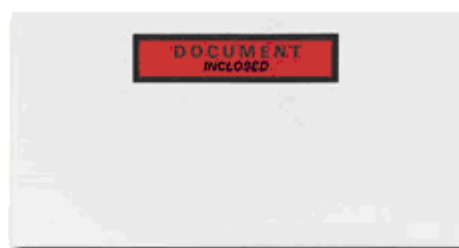
Pas d'empilage en pyramide

Pas de carton qui dépasse de la palette

Remarque : Si le nombre de cartons n'est pas suffisant pour former un lit complet il convient d'ajouter des cartons vides pour compléter la palette et ainsi éviter l'empilage « en pyramide ».

4.4. Documents joints aux expéditions

- Les documents joints aux expéditions (bon de livraison, les différents certificats qui peuvent être demandés) doivent être placés dans une pochette du type « document ci-inclus ». Celle-ci doit être collée sur une face latérale d'un carton placé au dessus du lot. Elle ne doit pas masquer l'étiquette.
- Les documents ne doivent pas être placés à l'intérieur des cartons.



Accusé de réception

En tant que représentant de _____, par la présente j'accuse réception de manuel des procédures emballage SADEVGROUP. Je certifie avoir lu et compris le contenu et je consens à me conformer avec les spécifications ci-inclus.

Coordonnées de la personne responsable de l'emballage/des expéditions de la société :

NOM: _____

DATE: _____

SIGNATURE:

Veillez retourner ce document à SADEVGROUP à l'attention de Monsieur Martin BOISVERT. L'absence de réponse ne dégage pas des conditions rédigées dans le présent manuel.